

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de juin à dix-neuf heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Coudun, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine AURIBAUT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Mesdames Sandrine AURIBAUT, Thomas PLASMAN, Eva PETROWICK, Joël LE DU, Philippe ETIENNE, Régine ALLAVOINE, Nicole DEVUYST, Christophe LEGRAIN, Laëtitia MOLINA, Hervé LE GOFF, Sylvie ROLLET, Serge DE ARAUJO.

Pouvoirs : M. Yannick PRILLIEUX à M. Joël LE DU
Mme Catherine KUREK à Mme Nicole DEVUYST

Absent : M. Yannick LHIRONDELLE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 8 avril 2024,
- Délibération décision modificative budget primitif 2024(délibération N°26-06-2024)
- Délibération demande subvention pour l'aide à la préscolarisation(délibération N°27-06-2024)
- Délibération pour autorisation signature convention avec l'association « chats perchés »(délibération N°28-06-2024)
- Délibération pour attribution carte cadeau à un stagiaire(délibération N°29-06-2024)
- Délibération réfection des trottoirs route de Villers(délibération N°30-06-2024)
- Délibération travaux pose de fourreaux France Télécom rue les prés du puisard(délibération N°31-06-2024)
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux sur le réservoir d'eau (délibération N°32-06-2024)

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité donnent leur accord pour cet ajout.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thomas PLASMAN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 8 avril 2024.

DÉLIBÉRATION DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (délibération N°26-06-2024)

Madame le Maire expose qu'une anomalie sur le budget primitif de la commune a été relevée par le Service de Gestion Comptable (SGC).

En effet, des crédits ont été inscrits au compte de cession 7751 en recette de fonctionnement. Ce compte ne figure jamais en prévisions budgétaires. Par conséquent, il convient de supprimer cette inscription et d'équilibrer la section fonctionnement, de la manière suivante.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts
Recettes fonct. 7751	110 000.00
Dépenses fonct. 615228	110 000.00

Il s'agit des ventes du 11 rue Notre Dame et du terrain dans la zone artisanale. Si ces ventes venaient à être actées sur l'année, la recette serait intégrée en recettes d'investissement.

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité cette modification.

DÉLIBÉRATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE À LA PRÉSCOLARISATION EN MILIEU RURAL (délibération N°27-06-2024)

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, accorde pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques, une aide pour la rémunération des agents.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, sollicitent l'octroi de cette subvention pour l'année scolaire 2023-2024.

DÉLIBÉRATION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC « CHATS PERCHÉS » (délibération N°28-06-2024)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les chats errants sur la commune sont de plus en plus nombreux et deviennent un problème sanitaire important qu'il y a lieu de réguler,

Considérant la proposition de l'association « chats perchés », de signer une convention avec eux afin de mettre en place une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur,

Madame le Maire :

- Explique le souhait de mettre en place des actions pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants sur le territoire.
- Propose de mettre en place un partenariat avec l'association « chats perchés » pour essayer de contrôler la prolifération des chats errants.
- Propose de verser une subvention de fonctionnement de 500 euros pour l'année 2024 à l'association « chats perchés » qui, en contrepartie, pourra prendre en charge, dans la mesure de ses capacités, les animaux capturés afin de les proposer à l'adoption ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place un partenariat avec l'association « chats perchés » pour la capture des chats errants comme indiqué ci-dessus,
- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement de 500 euros à l'association susmentionnée pour l'année 2024. Cette subvention est une avance des frais qui émanent de la campagne de stérilisation sur le village. Une régularisation interviendra en fin d'année en fonction du bilan,
- AUTORISE le Maire à signer la convention pour l'année 2024 et tous documents se rapportant à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION POUR ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU À UN STAGIAIRE (délibération N°29-06-2024)

Madame le Maire informe qu'une convention de stage a été signée pour l'accueil d'un jeune qui prépare un diplôme de CAP jardinier-paysagiste.

La rémunération de ce stagiaire n'est pas obligatoire (moins de deux mois de présence) et dans le cadre de la convention, aucune rémunération n'était prévue. Il était présent deux jours par semaine du 28 mars au 19 avril et 5 jours par semaine du 3 juin au 5 juillet.

Madame le Maire souhaite encourager et remercier ce jeune de son investissement auprès de la commune en lui offrant une carte cadeau d'une valeur de 190 euros.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel réunit le 12 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer une carte cadeau d'une valeur de 190 euros qui sera remise au stagiaire.

DÉLIBÉRATION RÉFECTION DES TROTTOIRS ROUTE DE VILLERS (délibération N°30-06-2024)

Madame PETROWICK, adjointe fait part qu'il convient de réaliser la réfection d'une partie des trottoirs de la route de Villers (nouvelles constructions du N°360 à 396).

Deux devis ont été établis par l'entreprise :

- PTP pour un montant de 10 386.25 euros hors taxes,
- GT Terrassement pour un montant de 6 600 euros hors taxes.

La commission travaux qui s'est réuni, propose de retenir l'entreprise GT Terrassement pour un montant de 6 600 euros hors taxes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux et retient l'offre de GT Terrassement.

DÉLIBÉRATION POSE DE FOURREAUX FRANCE TÉLÉCOM RUE LES PRÉS DU PUISARD (délibération N°31-06-2024)

Madame PETROWICK présente un dossier concernant la réalisation d'une tranchée pour pose de fourreaux France Télécom, rue les prés du puisard.

Une demande a été formulée par les riverains concernés, auprès du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) pour une prise en charge. Une réponse doit être rendue pour fin juin.

Le devis fourni par EUROVIA s'élève à 3 640 euros hors taxes.

Dans le cas où le SMOTHD ne prend pas en charge cette dépense, Madame PETROWICK propose de réaliser ces travaux afin de permettre aux administrés de cette voie, d'avoir accès à internet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme AURIBAUT), décident de réaliser ces travaux à la charge de la commune dans le cas où le SMOTHD ne les financent pas.

DÉLIBÉRATION TRAVAUX SUR LE RÉSERVOIR D'EAU (délibération N°32-06-2024)

Madame le Maire présente un devis pour le remplacement de l'échelle du réservoir du château d'eau, d'un montant de 6 807.69 euros hors taxes. Ce point a été vu ce matin lors de la réunion sur le suivi de la Délégation Service Public (DSP) eau potable.

Il convient de prendre une décision dès aujourd'hui afin que la SAUR puisse passer la commande dans les délais et aussi profiter du lavage du réservoir (vidange complète) prévu le 28 octobre, pour exécuter ces travaux.

Après discussion, il est décidé après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Mme PETROWICK), de réaliser ces travaux en demandant avant signature du devis qu'il soit précisé qu'il s'agit bien de l'ensemble de l'échelle.

INFORMATIONS DIVERSES

Élections : Le tableau des permanences en fonction des disponibilités de chacun, pour les élections du 30 juin et 7 juillet va être diffusé cette semaine.

Voie verte : La signalisation de la voie verte est en cours d'installation. L'inauguration est programmée le 7 septembre en même temps que la manifestation « 1 village 1 feu ». Les disponibilités de chacun sont à transmettre.

Fête communale : Le programme de la fête communale est arrêté, chacun est invité à compléter le tableau de présence.

TOUR DE TABLE

Monsieur PLASMAN donne le bilan des sorties scolaires et annonce la kermesse du samedi 22 juin à partir de 10 h 30 avec le spectacle des élèves.

Les effectifs pour la rentrée scolaire 2024 sont de 85 élèves pour l'école de Coudun et 44 élèves pour l'école de Giraumont.

Le matériel PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) a été reçu et sera installé pour la rentrée scolaire.

Madame MOLINA fait part qu'elle a remarqué que les locaux de la cantine sont dépourvus de toilettes pour les tous petits et suggère la pose de réducteurs ou de création de toilettes adaptés.

Madame MOLINA souligne que lors de la réunion avec les associations, il a été évoqué une nouvelle fois, l'état du four et de la difficulté et du danger pour le mettre en marche.

Monsieur LEGRAIN informe que l'installation de la sonorisation à l'église est fonctionnelle.

Le site internet est en cours de mise en place et sera en ligne pour mi-juillet.

La parution du 2^{ème} gazette est prévue pour septembre 2024. Chacun est invité à transmettre les photos ou articles pour que la commission puisse les valider.

Monsieur LE DU informe que l'entreprise GARNICA qui a été retenue pour la coupe des peupliers doit intervenir fin juin, si le temps le permet, pour une durée de deux mois.

Monsieur ETIENNE informe que le fossé à côté de la station de relevage, rue des vaux a été curé la semaine dernière mais qu'il est tellement gorgé de cailloux que cela n'a pas été très efficace.

Madame PETROWICK informe que les radars pédagogiques sont à récupérer chez le fournisseur, leur installation reste à programmer.

Un devis pour le changement des volets du logement 5 rue Notre Dame doit nous être transmis ainsi que des devis pour l'aménagement d'un terrain de boules, au niveau du terrain de basket.

La demande de devis modificatif auprès de l'entreprise LESENS pour le remplacement des signaux piétons ne nous est pas parvenu malgré une relance.

Le chemin du tour de ville n'est plus praticable sur une partie, une demande de devis va être lancée pour sa remise en état.

Monsieur LE GOFF informe que le sens de circulation sur la place au niveau de l'école n'est pas matérialisé et que cela engendre des difficultés de circulation.

Madame PETROWICK répond qu'une commande de panneaux va être passée suite à l'inventaire et que cette matérialisation sera prise en compte ainsi que pour le deuxième îlot de la rue des Acacias.

La séance a été levée à 20 heures 20.

Le Maire,
Sandrine AURIBAUT

Le secrétaire de séance,
Thomas PLASMAN